## TO CONTROL SUGAR.

**Claus Spreckels and Sugar Trust Enter Into an Agreement.**

**Secure Large Interest in Beet Sugar Industry of California—Competition of Hawaii Feared.**

Commenting upon the result of the recent visit of John E. Searles, to the California coast, the San Francisco Chronicle says:

The recent agreement between John E. Searles, secretary of the sugar trust and Claus Spreckles, whereby the trust secured a large interest in the beet sugar industry of this state has more behind it than the mere desire to strengthen the position of the sugar trust with American refineries.

The beet sugar industry of California threatened the sugar trust and both the trust and the beet sugar industry were threatened with competition by the rich planters of Hawaii, whose contract with the American sugar refineries will expire this year. The planters are backed by an immensely wealthy syndicate and if the reciprocity agreement between the United States and Hawaii can be maintained the product of the island's plantations will make the Pacific coast a controlling factor in the price of sugar in the United States for the reason that should the trust make excessive prices for granulated beet sugar consumers could fall back on the Hawaiian planters and their friends in San Francisco, who are prepared to erect a great refinery here independent of the trust refineries controlled by Spreckles.

Should the planters of the island be able to induce the United States to annex Hawaii they can by an outlay of about $25,000 for each plantation, add to their sugar boiling plants machinery enough to produce granulated sugar and put it on the American market in competition with the product of the trust's refineries.

The object of the sugar trust in the deal with Spreckles was primarily to head off competition from the beet sugar refineries of California, controlled by Spreckles. That was accomplished in the recent transaction whereby an interest in the Watsonville refinery and interest in other beet sugar industries controlled by Spreckles were purchased by the trust, though the sellers say he still holds the controlling interest.

## DUNKARDS IN STRAITS.

**Colonists from Indiana Reported to Be on Verge of Starvation.**

Less than a year ago a large number of men and women, heads of families, joined a colony and settled in North Dakota. These persons were all members of the Dunkard church, and without a solitary exception were industrious and honest and left good homes. An agent for a colony which had been established in Dakota gave glowing accounts of the prosperity, wealth and happiness that awaited all who chose to go. Allured by these prospects, the trusting people went to that strange country and were not long in discovering that the golden apples were but dead sea fruit.

A minister of the church at Hagerstown, Ind., to which these people belonged has received a letter from a number of the colonists stating that a number of them are at the point of starvation and that they are dependent upon the charity of people but little better off than themselves. They desire to return to their homes in Indiana, but have not the means to do so, and describe their condition as being critical.

## OLD SOLDIER NOT FAVORED.

**Cannot Enter Government Employ Without Civil Service Examination.**

All of the executive departments of the government are receiving large numbers of letters from ex-soldiers indicating a general misunderstanding as to their rights to appointment to office. Many of the veterans who are after office seem to labor under the impression that they can be appointed to positions in the civil service without the formality of the examination or requisition of the civil service commission. This is largely due to the fact that the law provides that ex-soldiers within the civil service who resign or who are displaced for cause other than their own fault may be reinstated to their old position at any time. The law, however, makes no provision giving preference to soldiers in entering the government service who have not been in the civil service before, except that officials making requisitions on the civil service commission for a list of eligible appointees may favor the veterans who may happen to be on that list.

## X RAYS SAVES MAN'S LIFE.

**Surgeons Locate a Bullet in William McAlarney's Abdomen.**

The X rays saved another man's life in New York the other day. William McAlarney was shot in a quarrel at New Brighton, S. I. He was taken to Smith's infirmary and an attempt made to locate the bullet. It was traced through the kidney, when all trace of it was lost. Then it was decided to try the X ray. A powerful fluoroscope was placed at the patient's back and the Crookes tube over the abdomen. After an exposure of 40 minutes the plate was developed. Although the spinal column and the ribs were faint, the bullet appeared clearly. McAlarney was placed under the influence of an anesthetic and surgeons performed the operation. The bullet was found exactly where it was revealed in the X ray photograph. An abcess had formed around it and, had it remained much longer, blood poisoning would have caused death.

**The Hoodoo Lawn.**

A meadow at Biddeford, Me., is known as the hoodoo lawn, for the reason that rain follows every time it is mowed before the grass can be cured. It is said that this occurred for 25 consecutive years.

## BURNED THE DEVIL.

**Weird Scene Witnessed at Salvation Army Headquarters.**

Satan was burned in effigy the other night in the quarters of the Salvation Army, Corps No. 4, at 203 South Jefferson avenue, says the St. Louis Globe-Democrat, while a big audience of Salvationists and sympathizers looked on and applauded. The scene was a novel and weird one, and produced an effect upon those who witnessed it which the promoters of the entertainment believe will result in much good. Ensign Keast had the affair in charge, and he was assisted by the officers under his command. There were a number of short addresses made during the evening on religious topics, sacred hymns were sung, and, altogether, there was much enthusiasm displayed.

The interest of the audience, of course, centered in the burning of the devil's likeness. This was accomplished without accident, with an accompaniment of red fire which was very realistic. The figure was fully eight feet high, and was made of paper which burned very slowly. It was a good representation of the evil one, the horns, cloven hoofs and pitchfork all being there. The colors used were bright red and green. Across the figure's chest appeared the words "I am no myth," and in the left hand was a valise labeled "Imps of Hell." In this grip were strips of paper, on which were printed the characteristics of those who, after death, are supposed to be doomed to live with his Satanic majesty. Some of these inscriptions were "lust," "hatred," "greed," "pride," etc. Suspended on a wire near where Satan stood were samples of things which the Salvationist believes aid him in his work of soul destruction. In this way the theaters, hypnotism, playing cards, strong drink, bad literature and tobacco were condemned. Finally the order for the burning was issued. The lights were all turned out, and the match was applied to the paper figure, and the red fire was started. Slowly the flames eat up the devil's likeness, amid cries of delight from the older persons and pitying expressions from the little ones. When the last vestige of the figure had been consumed there was a loud shout of approval from the entire audience, and the moral show was over.

## DERMATITIS DUE TO X RAYS.

**Member of Police Force of Lexington, Ky., Suffers from Exposure.**

Lieut. John Jackson, the largest man on the Lexington (Ky.) police force, is suffering from a pronounced case of dermatitis, as the result of exposure to the X rays. On Christmas evening he was shot by a negro while trying to arrest him, the bullet entering his shoulder and ranging upward toward his neck. The physicians were unable to locate the ball and X rays were resorted to. The first two exposures were with a small plate and lasted 15 minutes each. He was then exposed to a large plate for an hour and a half, the plate being on his chest and the Crookes tube about eight inches from his back. The tube was fed by a coil which emitted a six-inch spark, the voltage being about 500,000. This failed to locate the bullet, and another exposure was made a few days later, when a photographic screen was used. The Crookes tube being placed within about eight inches of his chest and the plate against his back. The exposure was only 15 minutes, but it showed his collar button distinctly through the vertebrae and the buttons on his shirt, but the bullet was not located. This last exposure was made on April 5, and a few days later dermatitis set up on his chest and back and spread rapidly to the right side of his face. His hair is falling out, his beard has quit growing and half his mustache on the right side of his mouth has come out by the roots. His physicians think he will ultimately recover, but it may be several months before he is entirely well. Jackson is 30 years old, 6 feet 1¼ inches high, weighs 230 pounds and was in perfect health prior to receiving the pistol shot wound and the application of the X rays.

## SKULL LINED WITH CELLULOID.

**Surgeons Perform New Operation for Depression of Skull.**

After experimenting nearly a year with the skull of a young Grecian Samson, surgeons at Bellevue hospital, New York, have found a certain cure for cases of depression of the skull, which have nearly always heretofore meant death, says an exchange. A lining of gold was removed from Edward El Heicke's skull and one of prepared celluloid substituted. The success of the operation is now assured and El Heicke will be dismissed in a few days.

He had suffered from depression of the skull, causing epileptic fits. The skull was opened and separated from the brain by thin gold leaf, which in the course of a month cracked, and the patient was as badly off as before. It was then decided to try an entirely new substitute and celluloid was selected. A thin piece of celluloid, specially prepared, was submitted to tests and then heated to a high pitch, so that its brittleness would be overcome. Then it was substituted for the gold lining and, after a plaster cast had been made, the section of the skull was sewn in for the third time.

That was done some two weeks ago. The skull was healed nicely. El Heicke is feeling well and the surgeons are certain that the celluloid will never crack or break. It is the first time such an operation has ever been performed and for that reason has attracted the attention of physicians.

**Fishing in a Lake Park.**

The lakes at the Denver city park will be stocked with carp, perch, and bullheads and the public will be allowed to angle for them.

**Gold Mining in New Zealand.**

The value of the gold raised in the Auckland district, New Zealand, last year amounted to over £230,000.

## IT LOOKS FEASIBLE.

**Plan for Comprehensive Settlement of Mississippi River Problem.**

**Representative Sayers, of Texas, Suggests Competition Between Engineers of the World for First Prize of $50,000.**

Representative Sayers, of Texas, who was chairman of the appropriations committee in the last democratic congress and has had much experience in dealing with government works, suggests a plan for a comprehensive settlement of the Mississippi river problem.

Mr. Sayers would have the United States government invite the engineers of the world to consider the problem of controlling the Mississippi river and to present plans for a permanent system, so that the government might adopt the ideas of the best engineering talent. For this purpose he suggests that a competition might be brought about by an offer of prizes, perhaps $50,000 for the plan which should be considered best and $25,000 for the second best, inducements sufficient to attract the most skillful engineers of the world, those who have dealt with such works as the Suez canal and the dykes of Holland. Notices of the competition would be published in the principal cities of Europe, in India, Australia, Japan and every other country. Competitors would be instructed to disregard the local interests of cities and to present plans for permanently establishing and controlling the channels of the Mississippi and its suburbs on the basis of the welfare of the entire Mississippi valley.

The decision of the competition would be in the hands of a commission of engineers selected from the engineer corps of the army and from civil life. By this plan Mr. Sayers believes the government could secure the ideas of the best engineers of the world, who might be induced by the offer of a large reward to personally study the great river and the possibilities of controlling it. Any system of works which would stand the supreme test would justify great expenditure, he thinks, and some system different from the present attempts to control the river he believes must inevitably be adopted sooner or later.

## STRICKEN DEAD ON THE SPOT.

**Murderer Appeals to God to Prove His Innocence and Expires.**

The atrocious murder of Bernardino Asseuro, in the hills about 20 miles from Hollister, Cal., caused much excitement, as an attempt had been made to burn his body in his cabin, but a tragic sequel to the crime was furnished by Joe Pincado, the suspected murderer, dropping dead, after calling on the Almighty to witness his innocence. Asseuro had located lands in the hills which Pincado claimed. The body of Asseuro was not removed on the day it was found, and at night the murderer returned to the scene of the crime. Finding the fire had but half cremated his victim, the murderer proceeded to slash the unburned portions into strips, and scattered them about, to obliterate evidences of his crime, which he did not know had been discovered.

Up to the time of Sheriff Holbrook's arrival Pincado had not been suspected. The sheriff's investigation established Pincado's guilt beyond doubt, and the latter's arrest was the consequence. That same night Pincado was taken before District Attorney Hudner, who began to cross-examine him. Pincado was an ignorant Portuguese, and he soon made damaging admissions. When he saw that he was involving himself sweat poured from his forehead, and he sought relief in declaring with great emphasis again and again that he had not killed Asseuro. Finally he rose from his chair, and pale as death, lifting his hands, he said, solemnly:

"May God strike me dead if I am guilty."

Like an answer to his appeal, Pincado's frame shook as from a spasm. He clutched the air for a moment, and then sank down at the district attorney's feet, dead. The doctor said it was heart disease, aggravated by excitement; but Portuguese who heard him cannot be convinced that he was not killed by the hand of God.

## WOMAN EXPELLED FOR THEFT.

**Students Forbidden to Drink, Gamble or Visit Saloons.**

A young woman student of the state normal school, Terre Haute, Ind., has been expelled for stealing. For some weeks there have been complaints of thefts from the women students' cloakrooms. This young woman was caught in the act, but it is not thought she is the only one who has been guilty, and orders have been issued that no one is to enter the cloakrooms during recitation hours unless accompanied by some of the school authorities.

The faculty also promulgated a rule that cheating in examinations, visiting saloons, card playing for money, or drinking intoxicating liquor will result in expulsion. The recent disciplinary action in regard to a little game of draw five young men indulged in at the room of one of their number was the occasion for the especial warning about gambling or drinking. It is also ordered that tobacco is not to be used on the school premises.

There are 1,317 students in attendance on the present term, the largest number in the history of the school, and President Parsons says it would be remarkable if there should not be in that number some who need such discipline as proposed in the rules just promulgated.

**A Good Suggestion.**

One fitting way suggested for celebrating Queen Victoria's sixtieth anniversary is the emancipation of the 200,000 slaves kept in bondage in the British protectorate of Zanzibar.


# L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les Etats du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomaire, $3 00; Edition du Dimanche, $2 00.


## CHARTE.

**ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE D'ORLEANS, VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**

QU'IL SOIT CONNU, Que ce quatorzième jour d'avril, en l'année mil-huit-cent quatre-vingt-sept,

Pardevant moi, Jefferson Charles Wenck, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-dessous nommés et soussignés, sont venus et comparus en personne les diverses personnes dont les noms sont ci-dessous souscrits, qui ont déclaré que, se prévalant des lois de cet Etat, dans les cas faits et pourvus, elles s'engagent et se lient par ce contrat ainsi que toutes autres personnes qui pourraient s'associer à elles, à former et constituer une corporation et corps politique en loi pour les objets et buts, et d'après les conditions et stipulations ci-dessous, à savoir—

**ARTICLE I.**

Le nom de la corporation ci-formée est déclaré être la "NEW ORLEANS SEWER COMPANY," et elle aura son domicile en la ville de la Nouvelle-Orléans, et jouira de son nom corporatif pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans à partir de la date de cet acte. Elle aura le pouvoir de contracter, poursuivre et être poursuivie en justice en son nom corporatif; faire et user un sceau de corporation, lequel pourra être annulé ou changé à volonté; tenir, recevoir, louer, acheter et transférer ainsi qu'hypothéquer sous son nom corporatif, ses franchises et propriétés, tant réelles que personnelles; emprunter et prêter de l'argent, donner ou recevoir, ou en donner des garanties, émettre des bons hypothécaires et autres obligations, avec le pouvoir de les vendre, de les engager ou d'en disposer; nommer tels gérants, directeurs, officiers, surintendants et agents que les intérêts et les commodités de la corporation nécesiteront; à faire et établir tels réglements, règles et régulations pour la dite corporation qui peuvent être nécessaires et propres, et à les changer et amender à volonté

**ARTICLE II.**

L'objet et le but pour lesquels cette corporation est organisée et la nature des affaires qu'elle y fera, sont par la présente déclarés être l'acquisition de la franchise du sewerage accordée à son origine à A. A. Woods et ses associés par l'ordonnance No 6142 S du C., et de construire, maintenir et opérer le système d'égoute (sewerage) dans la ville de la Nouvelle Orléans, pourvu dans la dite ordonnance et dans le contrat subséquemment souscrit en vertu de la dite ordonnance entre la dite ville de la Nouvelle-Orléans et A. A. Woods et ses associés, par acte pardevant Joseph D. Taylor, en date du 18e jour d'avril 1892; et d'assumer toutes les obligations du dit A. A. Woods et ses associés à la ville de la Nouvelle-Orléans sous le dit contrat et de construire en général et maintenir les travaux de drainage, d'égout et de réclamations de terre.

Toutes les citations devront être faites au président de la corporation et en son absence, le vice-président sera la personne sur laquelle toutes citations et procédures légales devront être instituées.

**ARTICLE III.**

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de Deux Millions de Dollars, à être représenté par vingt mille actions de Cent Dollars chacune; lequel fonds capital peut être augmenté ou réduit par un vote des trois quarts des actionnaires à une réunion appelée dans ce but; le paiement des dites actions se fera comptant, à tels moments, en tels sommes et sur tels avis qui seront prescrits par le bureau des directeurs, qui auront aussi le pouvoir d'émettre le stock payé en entier en paiement des propriétés transférées à la dite corporation, ou pour l'achat de la franchise du système d'égout (sewerage) ou autres franchises, ou pour les travaux qui y seront faits, à tels moments et de telles manières qui seront déterminés par le bureau de direction et la dite corporation deviendra une affaire en opération aussitôt que le montant de sept cent dollars aura été souscrit au stock capital, comptant.

**ARTICLE IV.**

Tous les pouvoirs corporatifs de la dite corporation seront investis à un bureau de direction, composé de sept personnes, qui seront élus annuellement (excepté le premier dont il sera fait provision plus tard) le premier lundi de mars de chaque année, le dit bureau aura le pouvoir de faire tout les règles et lois nécessaires pour le gouvernement et la gérance de la Compagnie, et de ses officiers et agents, et pour conduire les mêmes, et de nommer les officiers et agents subordonnés, dans ce but. Chaque directeur devra être actionnaire le jour de l'élection et pendant son terme d'office. L'élection sera tenue dans les bureaux de la compagnie sous la direction de trois commissaires qui seront nommés par le bureau de directeurs. Il sera donné dix jours d'avance avis de cette élection, par une publicité dans un des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans, et les directeurs alors élus devront servir jusqu'à ce qu'leurs successeurs seront élus et qualifiés. Une majorité des votes éliront, et un vote se a alloué pour chaque action de stock représenté, par le porteur en personne ou par procuration écrite. Toute vacance survenant dans le dit bureau par n'importe quelle cause sera remplie par les directeurs restants. Une majorité des directeurs constituera un quorum pour la transaction des affaires. Le Bureau de direction devra à sa première réunion de chaque année élire de leur nombre un président et un vice-président et devront aussi élire un secrétaire et trésorier qui sera ou ne sera pas un membre du bureau, et de temps en temps nommer tels autres officiers, commis, surintendants et agents qui pourraient être nécessaires pour les buts et affaires de adite corporation, et les renvoyer à volonté. Tout directeur pourra par écrit nommer, et à sa volonté révoquer une procuration, à être approuvée par le bureau, pour agir en son lieu et le représenter en son absence aux réunions du bureau; la dite procuration donnera à celui qui l'aura reçue tous les pouvoirs et privilèges de son constituant, et il ou la raison sociale de laquelle il est membre, devra être possesseur de une (1) action du fonds capital de la compagnie.

Le bureau de direction n'aura pas le pouvoir sans le consentement spécial des actionnaires, donné à une réunion appelée dans ce but, d'autoriser des hypothèques sur les propriétés et franchises de la corporation excédant deux mil lions de dollars; mais au-dessus de deux millions de dollars ils auront le droit d'émettre des hypothèques sans le consentement spécial des actionnaires.

**ARTICLE V.**

Les personnes ci-dessous nommées, à savoir: —John S. Rainey, C. M. Soria, John Barkley, Lucas E. Moore, S. O. Thoma, H. D. McCown et Sam Henderson, Jr, seront et sont par le présent constituées le premier bureau de directeurs et tiendra l'office jusqu'au premier lundi de mars 1898, et jusqu'à ce que leurs successeurs sont dûment élus et auront qualifiés et auront pris leurs sièges.

**ARTICLE VI.**

Quand cette corporation sera dissoute, soit par limitation ou pour quelqu'autre raison, ses affaires seront liquidées sous la surintendance de trois commissaires liquidateurs, devant être nommés à cet effet parmi les actionnaires de la compagnie à une réunion générale des actionnaires, convoquée après les trente jours d'avis antérieur publié dans des journaux quotidiens publiés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et un avis du secrétaire de la corporation, envoyé par la poste à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue, et avec le consentement d'une majorité du montant du stock capital.

Les dits commissaires resteront en fonction jusqu'après que les affaires de la corporation seront entièrement liquidées, et quelque soit la vacance ayant lieu dans leur nombre, pour quelque cause que ce soit sera remplie par les commissaires restant, lesquels devront tout de même pendant semblable vacance continuer d'agir.

**ARTICLE VII.**

Cet acte d'incorporation peut être changé, altéré ou amendé par un vote des deux tiers du montant du stock capital, ou la dite corporation peut être dissoute par un vote des trois quarts du montant du dit stock capital à une réunion générale des actionnaires convoquée pour cette mesure, après avis comme il est prévu dans l'article précédent à cela.

**ARTICLE VIII.**

Aucun actionnaire ne sera jamais tenu passible ou responsable pour les contrats ou fautes de la dite corporation par aucun montant de plus que la balance non-payée due à la Compagnie sur les actions du stock souscrit pour ceà lui appartenant, de même qu'aucune informalite dans l'organisation n'aura le pouvoir de rendre cette charte nulle ou d'exposer un actionnaire à aucune responsabilité au-delà du montant de son stock.

Ainsi fait et passé dans mon étude de notaire à la Nouvelle-Orléans, en présence de William Renaudin et Charles J. Herr, témoins compétents d'un âge légal et résidents en cette ville qui à ceci ont souscrit leurs noms, ensemble avec les dites parties et moi, notaire, sur le jour et date mis en avant dans le certificat de ceci.

Signatures originales.

JNO. S. RAINEY,
JOHN BARKLEY,
STANLEY O. THOMAS,
C. M. SORIA,
LUCAS E. MOORE,
H. D. McCOWN,
SAM HENDERSON, JR.,
WM. RENAUDIN, CHAS. J. HERR,
JEFF. C. WENCK, Notaire.

Moi, le soussigné, Annotateur des Hypothèques dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, je certifie par la présente que l'acte d'incorporation ci dessus précité de la "New Orleans Sewer Company," a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre 565, folio ——.

Nouvelle-Orléans, le 15 avril 1897

(Sceau) (Signé):
GEO. GUINAULT,
Député An. des Hy.

Moi, le soussigné, notaire, je certifie par la présente que le ci dessus et précité est une vraie et correcte copie de l'acte d'incorporation de la New Orleans Sewer Company, ensemble avec le certificat de l'Annotateur des Hypothèques à cela annexé, enregistré et pour recours en mon étude.

En foi de quoi je, à ceci, appose ma signature et mon sceau, ce quinzième jour d'avril 1897.

[Sceau] (Signé)
JEFF. C. WENCK, Notaire.

16avril—16 23 30—mai 7 15

## ANNONCES JUDICIAIRE.

**VENTES PAR LE SHERIF.**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de grande propriété de valeur et améliorée dans le Sixième District, Formant l'encoignure des rues Marengo et Breslau, dans l'ilet borné par les dites rues et Milan et Long.**

**J. N. Roussel, M. D., vs J. Walter Nelson.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 52,289.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges y appartenant, ou pouvant autrement y appartenir, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marengo, Breslau, Milan et Long, désignés comme lots Nos neuf et dix, sur un plan annexé à un acte passé pardevant Frédérick Zengel, notaire en cette ville, le 18 janvier 1895 et mesurant, au pied américain, comme suit: Les dits lots Nos neuf et dix se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Marengo, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, le dit lot No dix forme l'encoignure des rues Marengo et Breslau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
30 av—30—mai 1 7 14 21 28—juin 3

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une vaste Propriété améliorée du Deuxième District, Propriété portant le No 922 rue Trémé, maintenant rue nord Liberté.**

**Mme Sylvanie Blanc Dentagre vs Friends of Hope Benevolent Mutual Aid Association.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 53,047.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et une partie d'un certain morceau de terre, désignée comme numéro neuf de l'ilet numéro quarante-neuf, borné par les rues St-Claude, Trémé, Dumaine et St-Philippe, sur un plan dressé par Joseph Pilié alors voyer de cette ville, le 12 mai 1819 et déposé avec Félix de Armas, anciennement notaire, conformément à un acte passé pardevant lui, en date du 16 juin 1819, le dit lot mesure, au pied français, trente-deux pieds quatre pouces de face à la rue Trémé par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
23 avril—23 24 30 mai 7 14 21 27

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une propriété de valeur améliorée du Premier District, portant l'ancien No 39 rue Polymnie, entre St-Charles et Prytanée.**

**John J. Kuhn vs John S. Tony.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 53,012—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier district de cette ville, JEUDI, 27 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses, améliorations et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Polymnie, Prytanée, Euterpe et St Charles, le dit morceau de terre forme une partie d'un lot N° treize de l'ilet No 75 conformément au plan original du faubourg Annonciation, déposé en l'étude de H. P. Caire, ancien notaire en cette ville, mesurant au pied français, quinze pieds plus ou moins de face à la rue Polymnie sur une profondeur de cent vingt pieds connu comme le local vieux No 39 rue Polymnie et étant la moitié la plus près de la rue St-Charles, de la propriété acquise par W. M. Grant de Isaac Lauenberg par acte passé pardevant W. Shannon, ancien notaire en cette ville, le 26 septembre 1866 et le dit morceau ou portion de terre a été acquis par le défendeur par achat de John F. Popp, conformément à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 19 décembre 1883.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 avril—23 24 30—mai 7 14 21 27

**Bureau de la New Orleans Brewing Association,**

**No 528 rue du Camp.**

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1897.

Conformément à l'article 4 de la chartre, une élection pour sept directeurs pour servir durant l'année courante, se tiendra au bureau de l'association, mardi, le 11 mai 1897 entre les heures 11 A. M. et 2 P. M.

ERNEST PRAGST,
Secrétaire.

2 mai—2 9 11

**Grande Excursion à Thibodeaux, Lne., et retour,**

Devant être donné par le Workingmen's Union and Benevolent Ass'n., dimanche, le 30 mai 1897, au bénéfice de leur fonds de secours. Comité d'arrangements—Thos. J. Schaefer chairman; J. J. McCormack, ex-officio; T. V Cassanova, G Eanard, T. B. Mahler, F. Nea, fus. C. E. Hildebrand, Thos. H. Rossiter.

Billets, $1,00; enfants, moitié prix. Le bateau quitte le dépôt du chemin de fer Southern Pacifique, au pied de la rue Esplanade, à 7:30 A. M; Alger, à 7:55; Gretna, à 8:05; Harvey's, à 8:10. En revenant, quitte Thibodaux à 6 P. M.

2 mai—2 16 23 30

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**VENTES PAR LE SHERIF**

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente à terme de vastes propriétés améliorées de grande valeur**

—DANS LE—

**PREMIER DISTRICT,**

**Portant les nouveaux numéros municipaux 724, 726 et 728 rue Perdido, entre les rues Carondelet et St-Charles.**

**Isabella Edwards, femme etc., vs R. A. Vaucleave jr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 53,056—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans le procès ci-dessus intitulée je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St-Charles dans le Premier District de cette ville, JEUDI le 27 mai 1897, à midi, la suivante décrite propriété, à savoir:

Une certaine portion de terre ensemble avec tout et particulièrement les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus attachés et y appartenant, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Perdido, Poydras, Carondelet et St-Charles, mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Perdido sur 102 pieds 4 pouces de profondeur entre lignes égales et parallèles, laquelle portion de terre commence à une distance de 117 pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Perdido et est composé d'une partie du lot No dix et de tout le lot No onze d'après un devis dressé par H. C. Brown, assistant ingénieur de Ville, daté le 6 juillet 1892 et annexé à un acte pas é pardevant Andrew H. Wilson, notaire en cette ville, le 18 juillet 1893, ensemble avec l'usage d'une allée de six pieds de largeur, commune à la propriété ci-dessus décrite et à une bande de terre mesurant un pied de face sur la rue Perdido, sur une profondeur de cent deux pieds et quatre pouces entre lignes parallèles retenue par L. Plant hors du lot No dix pour l'usage et le bénéfice des lots Nos 6, 7 et 8, laquelle dite allée commune mesurant six pieds de face à la rue Perdido sur une profondeur de cent deux pieds et quatre pouces entre lignes parallèles et commençant à une distance de cent onze pieds de l'encoignure des rues Carondelet et Perdido, le tout d'après un devis dressé par Geo. de Armas, voyer, daté le 17 novembre 1893.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Terme et conditions—Un tiers comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur portant rept pour cent d'intérêt garantis par lien du vendeur sur la dite propriété avec les clauses usuelles de sécurité, etc., se rapportant aux honoraires d'avocats, assurances etc.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23 avril—23 24 30—mai 7 14 21 27

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente par le Shérif de Propriétés de Valeur dans le Premier District.**

**Kate P. Jourdan vs Catherine Condran et als.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 42,568—En vertu d'un writ de fieri facias adressé à Victor Manberret, ancien Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et par lui à moi transféré, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 3 juin 1897, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—:

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deloid, (anciennement Triton Walk), Julie, Baronne et Dryades et désignés comme lots Nos soixante et soixante-un sur un plan dressé par R. Delafield, voyer, en date du 8 mars 1832 et déposé pour référence, à l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville. Lesquels dits deux lots se touchent et mesurent comme suit, à savoir: Le lot No soixante mesure vingt-sept pieds cinq pouces de face à la rue Dryades, anciennement Phillipa, trente-huit pieds de largeur dans le fond, ou ils sont bornés par une allée en commun vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent soixante pieds sur la ligne du côté du lot No cinquante-neuf et cent cinquante pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot soixante-et-un et le dit lot soixante-et-un mesure, au pied anglais, vingt-trois pieds six pouces de face à la dite rue Dryades, trente-huit pieds de largeur dans le fond sur une allée, vingt-cinq pieds de largeur, sur une profondeur de cent cinquante pieds sur le côté de la ligne qui touche le lot No soixante et cent quarante-et-un pieds de profondeur sur le côté du lot No soixante-deux.

2e Un certain lot ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades (anciennement Philipa) Baronne, Girod et Julie, étant la moitié la plus près de la rue Girod d'un certain lot numéroté quarante-et-un sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, en date du 13 décembre 1821 et annexé pour référence à un acte passé pardevant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, le 19 juin 1829; ladite portion de terre mesure, au pied français, trente pieds de face à la dite rue Dryades (anciennement Philipa) sur cent-vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

3e Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies privilèges et dépendances qui y appartiennent, située dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, anciennement Philippa, Girod, Baronne et Julie ce composant de la portion la plus rapprochée de la rue Julie, de plusieurs lots numérotés un et deux sur un plan de L. H. Pilié, voyer de ville, en date du 8 décembre 1848, et mesurant à peu près trente quatre pieds et onze pouces de face à la dite rue Dryades, anciennement Philippa, sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et cinq lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 avril—30—mai 1 7 14 21 28 -juin 3

**ANNONCE JUDICIAIRE**

**Vente d'actions de fonds.**

**James Martin vs Thomas H. Hays.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 52,047—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 17 mai 1897, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une action du fonds-capital de la Compagnie Chalmette Steam Laundry et aussi soixante-treize autres actions du dit fonds, couvert par un certificat pour une action et un certificat pour les dites soixante-treize autres actions, enrégistrées dans les livres de la dite Compagnie au nom de Thomas H. Hays, défendeur dans l'affaire ci-dessus, et chacune des dites actions étant pour la somme de $100 00|100

Saisi dans l'affaire ci-dessus

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
5mai—5 10 13 17

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

TROISIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Le contenu d'une épicerie et buvette.—Tony où Antonio Tomborello vs Roselino Frederico No 7,733, dossier de la Troisième Cour de Cité de la Nlle-Orléans—En vertud'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. F. Hennessey, juge de la Troisième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, le 10 mai 1897, à 11 heures A. M.

Sur les lieux,